

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JUILLET 2026
N°33/2026

Date de Convocation Publique	:	10/07/2026
Date d’Affichage	:	10/07/2026
Nombre de Conseillers en exercices	:	11
Nombre de Conseillers présents	:	09
Nombre de Conseillers Votants	:	09

Le conseil municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le seize juillet deux mil vingt-six, à vingt heure quarante-cinq dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, maire.

Étaient présents : Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corinne, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle MM. JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, MATHIEU Guillaume, REY Didier.

Était excusés : Mme NICOLAS Brigitte et M. Malfant Christian

M. JOURDE Frédéric a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : création d’un emploi permanent - rédacteur

Mme le maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant conformément à l’article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc à la collectivité de Beaune-sur-Arzon de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame le maire propose au Conseil Municipal la création d’un poste de rédacteur du fait de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie par la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023. Cet emploi correspond au grade de rédacteur territorial (filiale administrative), cadre d’emplois de la catégorie B, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 28 heures 00.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de créer un emploi relevant du grade de rédacteur territorial de la catégorie B à raison de 28 heures hebdomadaires, à compter du 1 septembre 2026,
- Décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe
- Charge Mme le Maire de signer tous les documents afférant à ce dossier

Le maire,
Isabelle SEON



Le secrétaire de séance,

Tableau des effectifs
(emplois permanents de la collectivité de Beaune-sur-Arzon)

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Durée hebdomadaire
Filière administrative Rédacteur	Rédacteur	1	28 h
Filière technique Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1	35 h

